



## COMMUNIQUE RELATIF A LA REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE DE LA SOCIETE METROPOLE TELEVISION

Neuilly, le 4 mars 2014

Sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance de la société Métropole Télévision a validé les rémunérations des membres du Directoire dues au titre de 2013 et a maintenu leurs modalités inchangées pour 2014.

Contact Relations Investisseurs Eric Ghestemme [eghestemme@m6.fr](mailto:eghestemme@m6.fr) + 33 1 41 92 59 53